

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

AR Prefecture

Département du PUY DE DOME  
063-256300997-20221011-393\_2022-DE  
Reçu le 24/10/2022

**SIEA Rive Droite de la dore 63300 DORAT**

L'an deux mille vingt-deux, le onze octobre à 18 heures 30 minutes les membres du comité syndical du SIEA RIVE Droite de la Dore de DORAT, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à la salle de réunion du Syndicat, à Dorat, sous la présidence de M. Guy PRADELLE, Président.

Date de convocation : 04 octobre 2022

Membres	
Titulaires En exercice	12
Présents	11
Suppléants En exercice	12
Présents	0
Votants Eau Collectif Autonome	11 11 6
Exclus	0

Étaient présents : Messieurs Guy PRADELLE, Patrick SAUZEDDE, José MARQUES, Thomas BARNERIAS, Serge DURAND, Frédéric CHONIER, Gérard RIMBERT, Tony BERNARD, Norbert ARMENGAUD, Marc BONNOT.  
Mesdames Yvette DA SILVA et Sandrine PERI

Procuration : Madame CHATAING Patricia à Monsieur Tony BERNARD

Secrétaire de séance : Madame Sandrine PERI

## Achat de parcelles situées sur les communes de Saint-Victor-Montvianeix « Laricot » et de Paslières « La Charme »

Le Président informe l'Assemblée que nous avons eu connaissance de ventes de parcelles sur les communes de Saint-Victor-Montvianeix et Paslières.

En ce qui concerne la commune de Saint-Victor-Montvianeix, il s'agit de deux parcelles situées dans le périmètre rapproché du captage d'eau potable « Laricot ». Elles permettent d'accéder au site grâce à une servitude et sont également grevées par une conduite d'alimentation en eau potable.

Les parcelles concernées sont cadastrées A 1347 et A 1349 pour une superficie totale d'environ 1 hectare.

Pour la commune de Paslières, il s'agit d'une parcelle située « La Charme », cadastrée A 1072 qui se trouve dans la continuité de la station d'épuration et au centre des deux terrains acquis dernièrement. Cet achat nous permettrait de respecter la limite nécessaire au plan de prévention des risques liés à la station d'épuration et au centre de dépôtage.

A ce jour, aucun contact n'a encore été pris avec les parties cédantes.

Le Président propose donc au Comité d'acquérir ces parcelles.

Après l'exposé du Président, le comité à l'unanimité des membres présents :

- Autorise le Président à contacter les propriétaires,
- Autorise le Président à faire une offre aux propriétaires,
- Autorise le Président à signer tous documents afférents à ces dossiers.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le mardi, le 11 octobre 2022

Le Président,

Guy PRADELLE

